Mairie de Brach

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 033-213300700-20250206-20258-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHEL, Denis CHAUSSONNET pouvoir Franck MEYRE

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2025/8_Domaine et Patrimoine
Autorisation de signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour les activités de la CPTS

Monsieur le Maire,
INFORME l'assemblée que la salle polyvalente « Le Courtiou » à BRACH est libre le mardi midi et le mardi soir, que la commune n'en a pas l'utilisation pour ses services, et qu'il y a donc lieu de la louer.
La CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) représentée par Monsieur MICOULAUD son Président, Mairie d'Arsac Avenue Ligondras 33460 ARSAC ci-après dénommée : « La CPTS » avec Monsieur Quinet qui s'engage à conduire, et à donner des cours de gymnastique préventive.

Il souhaite, pour l'année 2025 bénéficier de la location de la salle pour donner ses cours le mardi de 13h00 à 14h00 et de 18h00 à 19h00.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ACCEPTER la mise à disposition de la salle polyvalente à la CPTS jusqu'en juillet 2025 selon les termes de la convention ci-jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Maire,
D.PHOENIX